

26^e Parlement des enfants

Mode d'emploi

à destination des enseignants des classes participantes

Votre classe a été sélectionnée pour participer au 26^e Parlement des enfants et nous vous félicitons.

Cette brochure a pour objectif de vous apporter des précisions sur le travail à mener en classe et de vous présenter l'opération à travers ses différentes étapes.

Dans cet envoi, vous trouverez :

- 1 kit pédagogique composé de 8 affiches présentant l'Assemblée ;



- des exemplaires du dépliant « Connaissez-vous l'Assemblée nationale ? » et de la bande dessinée « À la découverte de l'Assemblée nationale » ;



- 1 calendrier de l'opération au format A3 à afficher dans votre classe.



Tout savoir sur le Parlement des enfants

Cette opération est organisée chaque année, depuis 1994, par l'Assemblée nationale, en coopération avec le ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports et, depuis 2012, avec l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) et la Mission laïque française (MLF).

Une **note de service** fixant les grandes lignes du déroulement de Parlement des enfants est publiée sur le site Eduscol du ministère. Vous pouvez la retrouver ainsi que de nombreuses autres informations sur notre site dédié à l'opération : www.parlementdesenfants.fr.

Vous pourrez également alimenter le blog de ce site de vos contributions en vous connectant, en tant qu'enseignant, avec les codes d'accès qui vous seront envoyés par courrier courant **janvier 2023**.

Le thème de la 26^e édition

Vous êtes invités à travailler avec vos élèves sur la rédaction d'une proposition de loi sur le thème « Renforcer la participation démocratique et la confiance dans les institutions ».

Face au constat d'une abstention toujours plus forte aux élections, assortie d'un sentiment de défiance envers nos institutions démocratiques, ce thème permettra de réfléchir au sens de la démocratie représentative, de l'engagement et de l'exercice de la citoyenneté. Il entre en résonance avec le programme d'enseignement moral et civique, initiant les élèves à la construction d'une culture civique et aux formes de l'expression démocratique, tout en les encourageant à s'impliquer dans la vie de la cité.

Comment rédiger votre proposition de loi ?

Une proposition de loi comprend un **exposé des motifs** expliquant l'intérêt des dispositions proposées et **plusieurs parties appelées articles** indiquant les actions à mettre en place.

Rédigé au **présent de l'indicatif**, elle doit contenir :

- un **titre court** « Proposition de loi visant à ... », suivi de la mention de la classe et de l'école ayant participé à la rédaction ;
- un **exposé des motifs** d'une page maximum ;
- de **un à quatre articles** maximum tenant également sur une page.

Elle doit aborder une problématique commune à tout le territoire national et ne pas comporter de visuel.

Afin de vous aider dans la rédaction, nous vous invitons à **consulter sur le site, les propositions de loi lauréates des précédentes éditions** du Parlement des enfants (cf. rubrique éponyme). D'autres documents d'information sont également disponibles dans la rubrique « **Tout savoir sur l'opération** ».



Le domaine de la loi

La loi est l'ensemble des règles applicables à tous, adoptées par le Parlement et définissant les droits et les devoirs de chacun. Elle doit donc être formulée de façon claire et précise pour être comprise par tout le monde.

Votre proposition de loi doit relever du **domaine de la loi**.

Selon l'article 34 de la Constitution, les libertés publiques, la détermination des crimes et délits, l'impôt, le budget appartiennent au domaine de la loi. La loi fixe aussi les principes fondamentaux dans les domaines suivants : l'enseignement, la défense nationale, l'administration des collectivités locales, le régime de la propriété, le droit du travail, la sécurité sociale.

Les autres matières sont du domaine du **règlement**, donc de la compétence du Gouvernement.

L'**initiative des lois** appartient aux membres du Parlement (*propositions de loi*) et au Gouvernement (*projets de loi*).

Pour en savoir plus : <http://www2.assemblee-nationale.fr/decouvrir-l-assemblee/folder/l-elaboration-de-la-loi/le-parcours-de-la-loi/>



Place du Palais Bourbon
La statue de la loi

La visite de l'Assemblée



La Galerie des Fêtes de l'hôtel de Lassay

Si vous souhaitez organiser une **visite de l'Assemblée nationale** avec votre classe dès que les conditions sanitaires le **permettront**, vous devez vous adresser à votre **député(e)**. Vous pouvez également la/le solliciter afin qu'elle/il vienne vous rendre visite.

Pour trouver les coordonnées de votre député(e) :

<http://www2.assemblee-nationale.fr/recherche-localisee/carte/FRANCE>

La remise de vos travaux

Vous devez mettre en forme le texte de votre **proposition de loi**, qui doit être le plus lisible possible. N'hésitez pas à consulter les précédentes propositions de loi lauréates !

Vos travaux doivent parvenir à votre Directeur académique des services de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports (DASEN), ou pour les Français établis hors de France, à l'AEFE et à la MLF, **au plus tard le 3 février 2023**.

Les jurys

Des jurys académiques se réuniront dans le courant du mois de mars ; une proposition de loi sera retenue par Académie.

Les propositions de loi retenues au niveau académique, ainsi que celles issues des circonscriptions des Français de l'étranger, seront ensuite examinées par un jury national. Composé de députés et de membres de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports, il se réunira le 11 mai à l'Assemblée nationale et choisira les cinq propositions de loi finalistes.

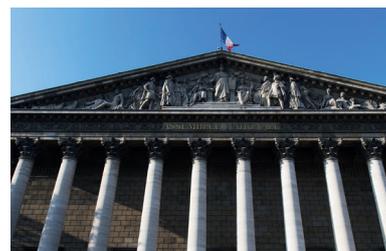
Ces propositions ainsi que des vidéos de présentation réalisées par chaque classe finaliste seront mises en ligne sur le site www.parlementdesenfants.fr dès le 30 mai.

Vous pourrez dès lors en débattre avec vos élèves pour choisir la proposition de loi qui leur semble la meilleure. Votre classe exprimera son choix par un vote électronique sur www.parlementdesenfants.fr au plus tard le 6 juin à 12 heures.

La venue des classes finalistes à l'Assemblée nationale

Les classes sélectionnées à l'issue du jury national seront invitées à l'Assemblée nationale avec leurs enseignants le 13 juin 2023. Elles seront contactées par les services de l'Assemblée nationale pour l'organisation de leur déplacement.

Les résultats du vote électronique seront annoncés à cette occasion et la classe lauréate de la 26^e édition sera alors désignée.



Colonnade
façade de l'Assemblée nationale

Pour toute demande d'informations complémentaires...

Vous pouvez nous adresser un message à parlement-enfants@assemblee-nationale.fr ou nous joindre au 01 40 63 57 71.

Pour les Français établis hors de France, vos correspondants sont :

- L'AEFE (Agence pour l'enseignement français à l'étranger)

Monsieur Alain TRINTIGNAC

Tél. : +33 (0)1 53 69 31 80 - Courriel : alain.trintignac@diplomatie.gouv.fr

- La MLF (mission laïque française)

Madame Dominique COLLADO

Tél. : +33 (0)1 45 78 41 55 - Courriel : dominique.collado@mlfmonde.org

Bon travail à tous !